

COMPTE RENDU DE LA CCP DU 07 DECEMBRE 2011

AGENTS BERKANI

Ordre du jour	2
Déclaration à la CCP	2
Réponses apportées par l'administration	3
Examen du règlement intérieur	3
Promotions 2012	3
Liste complémentaire	4
Présentation du bilan de gestion	5
Balayage des situations individuelles : cas de licenciement	5
Questions diverses	5
Contacts	5

ORDRE DU JOUR

- désignation de deux membres représentants du personnel au CTM et à la Commission de Réforme
- validation du règlement intérieur
- approbation du procès verbal de la CCP 24/11/10
- approbation des relevés de décisions des 2 CCP électroniques qui en ont découlé
- présentation du bilan de gestion au titre de l'année 2010
- examen des promotions au titre de l'année 2011
- balayage des situations individuelles : cas de licenciements
- question diverses

DÉCLARATION À LA CCP

L'austérité imposée par le gouvernement depuis plusieurs années n'a fait que s'accélérer ces dernières semaines et ce sont encore les salariés qui devraient en faire les frais :

- taxes sur les complémentaires santé,
- contribution sociale généralisée,
- aggravation de la contre-réforme des retraites,
- augmentation des impôts (impôts sur le revenu et TVA),
- perte de pouvoir d'achat, de prestations sociales,
- détérioration et remise en cause encore accentuées des services publics et des services de santé (dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques),

autant de mesures que **FORCE OUVRIÈRE** condamne et dont nous demandons l'abandon.

Pour **FORCE OUVRIÈRE**, l'austérité constitue une triple erreur, un triple danger :

- elle menace l'activité économique et l'emploi, faisant glisser l'économie vers la récession,
- elle accentue les inégalités sociales et veut faire payer aux travailleurs une crise dont ils ne sont pas responsables,
- elle sape les principes républicains et les droits sociaux.

Pour FORCE OUVRIÈRE, l'austérité, est inacceptable.

Comme si tout cela n'était pas suffisant, l'administration aggrave encore la situation des agents Berkani.

En matière de salaire depuis 2010, l'administration s'est engagée à revaloriser la grille de salaire des agents Berkani afin de tenir compte de l'augmentation du SMIC. Dans le cadre des mesures catégorielles 2010, puis 2011, elle a budgétisé cette mesure assurant qu'elle ne rencontrait aucune difficulté auprès de la Fonction Publique pour pouvoir l'appliquer.

Pourtant le constat est accablant, pour la deuxième année consécutive, la grille n'est pas revalorisée. Il est intolérable que le ministère se comporte avec ses agents comme un patron voyou en les payant sous le SMIC et que ceux-ci soient sacrifiés sur l'autel de l'austérité.

FORCE OUVRIÈRE revendique la revalorisation de la grille de salaire sans délai.

L'augmentation du Régime indemnitaire ne saurait suffire à compenser ce dysfonctionnement subi par les agents Berkani.

En ce qui concerne le régime indemnitaire, **FORCE OUVRIÈRE** revendique une revalorisation du régime indemnitaire des agents de droit privé (**1 390 €**) à hauteur de celui des agents Berkani de droit public (**1 875 €**) car les fonctions exercées sont les mêmes.

De plus, **FORCE OUVRIÈRE** revendique un complément de rémunération indemnitaire supplémentaire pour les agents Berkani exerçant des missions habituelles à hauteur de **1 100 €** au titre de la prise en compte de la pénibilité des emplois tenus et des contraintes supplémentaires (horaires décalés avec parfois plusieurs trajets domicile travail par jour). Sur ce point, **FORCE OUVRIÈRE** propose d'instituer un complément de rémunération du type indemnité spécifique horaire, créé pour les corps d'exploitation, correspondant aux types de contraintes subies par les agents Berkani sur ces fonctions.

Pour **FORCE OUVRIÈRE**, aucun agent Berkani ne doit rester sur le bord de la route.

C'est pourquoi, **FORCE OUVRIÈRE** revendique une constante amélioration du régime indemnitaire et son alignement au prorata du temps de travail sur celui des adjoints techniques et des adjoints administratifs (**5 996 € en 2011**), avec à terme l'intégration dans le traitement.

En matière de titularisation, le parlement examine un projet de loi issu du protocole d'accord du 31 mars 2011 sur la résorption de l'emploi précaire dans la Fonction Publique signé par **FORCE OUVRIÈRE** qui de l'aveu même de l'administration pourrait permettre la titularisation de plus de 170 agents Berkani.

Sous réserve que les critères ne soient pas modifiés, les agents Berkani de droit public ayant au 31 mars 2011 un temps de travail supérieur ou égal à 70% d'un temps plein, pourraient être titularisés.

L'administration, lors d'une première rencontre avec les organisations syndicales, envisage de proposer la titularisation dans le corps correspondant aux fonctions exercées (adjoint technique ou adjoint administratif) avec un reclassement à l'échelle 3, alors que de nombreux agents Berkani ont déjà été promus à l'échelle 4 de leur grille de salaire.

Les élus **FORCE OUVRIÈRE**

RÉPONSES APPORTÉES PAR L'ADMINISTRATION

Concernant la revalorisation de la grille de salaire programmée en 2010 puis en 2011, l'administration reconnaît que la situation est bloquée au niveau du ministère du Budget.

Sur l'interrogation concernant la revalorisation pour les agents Berkani de droit privé l'administration indique qu'elle est en attente d'un texte interministériel qui seul lui permettra de procéder à cette augmentation.

Sur la demande de reconnaissance de la pénibilité des emplois tenus et des contraintes supplémentaires afférentes aux agents sur les missions traditionnelles par l'attribution d'un complément de rémunération, l'administration ne répond pas.

*Pour **FORCE OUVRIÈRE** aucun agent Berkani ne doit rester sur le bord de la route, l'administration doit répondre. **FORCE OUVRIÈRE** la réinterrogera sur cette question !*

L'administration indique qu'elle est prête à ouvrir des concertations pour la titularisation des agents Berkani dès lors que le texte de loi sera sorti.

*Pour **FORCE OUVRIÈRE** les modalités de mise en œuvre doivent faire l'objet d'un examen approfondi de façon à ce que la titularisation puisse être proposée à un maximum d'agents Berkani à des conditions de reclassement acceptables et au bénéfice des agents.*

EXAMEN DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

FORCE OUVRIÈRE fait des propositions d'amélioration dans le cadre du fonctionnement de la CCP. L'administration, s'abritant derrière les textes, refuse de prendre en compte les propositions. Cependant, elle se déclare prête à tenir compte des observations faites pour permettre un bon fonctionnement de l'instance.

PROMOTIONS 2012

L'administration annonce **35 postes de promotions et propose 28 agents.**

NOM	PRENOM	SERVICE
MOREL	Sylvie	DDTM Haute Corse
FERREIRA	Maria-Rosa	DDT Eure et Loir
BRUNETEAU	Michelle	DDTM Charente Maritime
BROUSTE	Nicole	DDT Corrèze
RENARD	Éliane	DDTM Pas-de-Calais
LESUR	Delphine	DDTM Pas-de-Calais
DUPLOUY	Marie-Lyse	DDTM Pas-de-Calais

NOM	PRENOM	SERVICE
CAMBE	Geneviève	DDTM Var
MOURINET	Suzette	DEAL Guadeloupe
MARIE-SURELLY	Victoire	DEAL Martinique
CHANAT	Brigitte	DREAL Auvergne
MATHEY	Valérie	DREAL Auvergne
NICOLAS	Christine	DREAL Bourgogne
MASTRAUD	Laurence	DREAL Centre
LABATUT	Gisèle	DREAL Midi-Pyrenées
CRUZ	Maria	DREAL Midi-Pyrenées
CALMETTE	Liliane	DREAL Midi-Pyrenées
CREPELLE	Murielle	DREAL Nord – Pas-de-Calais
LOUAGE	Colette	DREAL Nord – Pas-de-Calais
MARECHAL	Suzanne	DREAL Nord – Pas-de-Calais
LAUT	Monique	DREAL Haute Normandie
LEGAY	Marie-Josée	DDT Meurthe et Moselle
CHEFDOR	Édith	DDTM Morbihan
DUMONT	Éric	DDTM Morbihan
CROLAS	Mauricette	DDTM Morbihan
BENOIT	Paulette	DDTM Vendée
BAGATO	Évelyne	DDT Meuse
PEROUZE-PIERRE	Dominique	DDT Meuse

Les organisations syndicales ont obtenu l'allongement de la liste de promotion afin de prendre en compte les propositions tardives de certains services.

LISTE COMPLÉMENTAIRE

Une liste complémentaire est établie, l'ensemble de ces agents seront promus **sous réserve de l'autorisation d'ouverture de 6 postes supplémentaires.**

NOM	PRENOM	SERVICE
LENARIES	Saadia	DDTM Alpes Maritimes
FONROQUES	Danielle	DDTM Alpes Maritimes
NAGORI	Sylvie	DDTM Alpes Maritimes
BEUZIT	Élisabeth	DDTM Finistère
LORIOUX	Jacqueline	DDTM Finistère
MOALIC	Maryse	DDTM Finistère
AUTIXIER	Josette	DDT Seine et Marne
DANTON	Colette	DDT Gers
GUICHENE	Sylvie	DDT Gers

NOM	PRENOM	SERVICE
LESAGE	Jean-Paul	DDTM Nord
CARIDROIT	Martine	DDTM Nord
MEUNIER	Michèle	DDTM Nord
SEBILLE	Cathy	DDTM Nord

PRÉSENTATION DU BILAN DE GESTION

Les organisations syndicales demandent un bilan de gestion pour les agents Berkani de droit privé afin d'avoir une meilleure visibilité.

Sur le bilan de gestion des agents de droit public les organisations syndicales demandent en complément, un pyramidage du corps par catégorie pour mieux cerner les possibilités de promotions du corps.

Les organisations syndicales demandent que le tableau de répartition des quotités de travail, présenté dans le bilan, prenne en compte le seuil de 70% de temps de travail, dans la perspective d'identification du nombre d'agents pouvant prétendre à une éventuelle titularisation.

BALAYAGE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES : CAS DE LICENCIEMENT

L'administration présente trois propositions de licenciement.

La CCP suit l'avis des agents sur deux cas considérant que l'administration a mené correctement la procédure permettant aux agents d'examiner de véritables solutions alternatives.

En ce qui concerne la dernière proposition les élus en CCP demandent un complément d'information afin de vérifier que l'agent a bien pu bénéficier de solutions alternatives, avant d'envisager son licenciement.

QUESTIONS DIVERSES

A la demande des organisations syndicales l'administration examine la possibilité d'adresser semestriellement l'annuaire mis à jour des agents Berkani afin de permettre une meilleure identification des problèmes de reclassement et de proposition de promotion à la première catégorie. En effet, cette fois encore, c'est la réactivité des représentants du personnel qui a permis de récupérer jusqu'au jour de la CCP des propositions de promotion oubliées par les services.

CONTACTS

Vos Élus en CCP

Esther CASTRO – DRIEA

☎ 01 40 97 28 23

Mail : Esther.Castro@developpement-durable.gouv.fr

Nadine CAUET – DDTM 62

☎ 03 21 22 98 29 (permanence FORCE OUVRIERE)

Mail : DDE-62.FO.Syndicat@i-carre.net

Fax : 03 21 22 98 27

Syndicat National

☎ 01 40 81 24 20

Mail : FO.petultem-AC@i-carre.net

Fax : 01 40 81 24 13

Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.
Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

IM :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN FO-PETULTEM
MEDDTL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - Paris La Défense Cedex 04

